



CHRISTIAN DETRE COMMISSARIAT AUX COMPTES



commissaire
aux comptes

MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE VERSAILLES



Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU TARN

Association loi 1901
Siège social : 32 rue des Carmélites
81000 ALBI

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



CHRISTIAN DETRE COMMISSARIAT AUX COMPTES



commissaire
aux comptes

MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE VERSAILLES



Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU TARN

Association loi 1901
Siège social : 32 rue des Carmélites
81000 ALBI

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux adhérents,

1. Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels dits agrégés de l'association OCCE DU TARN relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels agrégés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

2. Fondement de l'impossibilité de certifier

Votre association départementale a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département du Tarn, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs. Elle est agréée auprès de la fédération nationale de l'Office Central de la Coopération à l'École (O.C.C.E.), reconnue d'utilité publique.

Les coopératives scolaires et foyers coopératifs sont des regroupements de membres actifs, agréés par le conseil d'administration départemental, mais sans autonomie juridique. Chaque coopérative scolaire ou foyer coopératif tient obligatoirement une comptabilité et adresse annuellement au siège départemental, le bilan financier et le compte de résultat, l'ensemble dit « *compte rendu financier* » pour l'exercice écoulé arrêté au 31 août. Le conseil d'administration de l'association départementale dispose d'un droit permanent de vérification.

D'après l'article 17 de vos statuts « *l'association départementale tient une comptabilité faisant apparaître annuellement un bilan consolidé, un compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé (comprenant l'agrégation des comptes et du siège départemental et des comptes rendus financiers des coopératives et foyers coopératifs affiliés). L'association départementale tient également une comptabilité spécifique pour le siège départemental faisant apparaître annuellement un bilan, un compte de résultat et une annexe de l'exercice écoulé. Les comptes annuels du siège départemental sont annexés aux comptes annuels de l'association. Ces deux jeux de comptes forment un tout indissociable* ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 165 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 171 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 163 sur 166 lors de l'exercice précédent).

En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le contrôles sur pièces de comptes rendus financiers n'est pas mis en œuvre par votre siège départemental.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie significative n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels de l'association.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime

nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration 16 décembre 2020.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Ville d'Avray, le 17 décembre 2020

 COMMISSARIAT AUX COMPTES

Représentée par Christian DÉTRÉ
Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE 81 TARN

ACTIF	31-août-20			31-août-19	PASSIF	31-août-20	31-août-19
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds propres	45 156,95	45 203,11
Terrains					Report à nouveau	545 537,52	526 311,19
Constructions					Résultat de l'association	141 067,08	21 531,78
Installations et matériels d'activités	296,00	296,00			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	4 489,51	4 383,92	105,59	219,07	Total	731 761,55	593 046,08
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE				325,00	Fonds reportés et dédiés	27 494,10	1 200,00
Autres immobilisations financières	4 620,00		4 620,00	4 620,00	Provisions pour risques		
Total	9 405,51	4 679,92	4 725,59	5 164,07	Provisions pour charges	3 507,38	3 053,53
					Total	31 001,48	4 253,53
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 599,02		1 599,02	1 474,10	Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	3,78		3,78	250,00	Fournisseurs		4 407,75
Comptes courants OCCE	7 496,23		7 496,23	22,94	Dettes fiscales et sociales	16 463,25	15 198,58
Autres créances (dont erreurs débitrices)	14 970,05		14 970,05	9 975,22	Comptes courants OCCE	70,89	2 168,82
Trésorerie	753 292,61		753 292,61	638 180,95	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	2 820,00	48,00
Charges constatées d'avance	29,89		29,89	1 309,48	Produits constatés d'avance		37 254,00
Total	777 391,58		777 391,58	651 212,69	Total	19 354,14	59 077,15
TOTAL	786 797,09	4 679,92	782 117,17	656 376,76	TOTAL	782 117,17	656 376,76

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE 81 TARN

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	217 848,64	245 799,68
Ventes de produits	347 487,92	445 317,15
Prestations de service et animations	43 627,41	145 338,37
Subventions d'exploitation	258 239,34	299 907,55
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	90 488,59	123 163,93
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	1 200,00	
Total	958 891,90	1 259 526,68
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	217 015,37	278 636,96
Variation des stocks de fournitures à céder	(124,92)	915,83
Achats de fournitures administratives	298,98	391,50
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	452 186,36	846 227,13
Aides financières		
Impôts et taxes	1 563,36	3 151,61
Salaires	11 032,61	9 132,59
Charges sociales	3 852,39	3 894,66
Autres charges	78 198,07	95 484,92
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	20 024,18	17 857,59
Dotations aux provisions et dépréciations	453,85	419,62
Reports en fonds dédiés	27 494,10	
Total	811 994,35	1 256 112,41
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	146 897,55	3 414,27
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	6 101,99	12 849,05
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	6 101,99	12 849,05
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	6 101,99	12 849,05
RESULTAT COURANT (I + II)	152 999,54	16 263,32
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	16 566,19	21 493,71
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	16 566,19	21 493,71
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	28 498,65	16 225,25
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	28 498,65	16 225,25
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	(11 932,46)	5 268,46
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	141 067,08	21 531,78
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	70 042,50	34 320,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	70 042,50	34 320,00

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE 81 TARN

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2020. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	782 117,17 €	656 376,76 €
Résultat de l'exercice :	141 067,08 €	21 531,78 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	171	166
dont coopératives et foyers agrégés :	165	163
dont coopératives et foyers non agrégés :	6	3
Nombre de coopérateurs :	16 459	16 789
Heures de bénévolat du siège départemental	280	280
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	2 267	968
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	1	1 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 €	70 043 €	34 320 €

Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice est marqué par la l'impact de la crise sanitaire tant au niveau du siège que de l'activité des coopératives scolaires qui a baissé d'environ 40 %.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 30 538 € soit environ 4,14% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE 81 TARN

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	141 067,08	{ dont 4 778,89 pour le siège départemental dont 136 288,19 pour les C.R.F. agrégés	
Autres créances :	14 970,05	{ dont 11 930,04 pour le siège départemental dont 3 040,01 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs entre total actif et total passif constatés dans 1 C.R.F. agrégés.	
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	2 820,00	{ dont 2 820,00 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs entre total actif et total passif constatés dans 0 C.R.F. agrégés.	
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	753 292,61	{ dont 74 506,91 pour le siège départemental dont 678 785,70 pour les C.R.F. agrégés, soit en moyenne environ 4 113,85 par C.R.F. agrégé.	

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	20 024,18	{ dont 113,48 pour le siège correspondant aux amortissements dont 19 910,70 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements soit en moyenne environ 120,67 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	981 560,08	{ dont 107 535,84 pour le siège départemental dont 874 024,24 pour les C.R.F. agrégés, soit en moyenne environ 5 297,12 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	840 493,00	{ dont 102 756,95 pour le siège départemental dont 737 736,05 pour les C.R.F. agrégés, soit en moyenne environ 4 471,13 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :		825,99 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	0,5	0,5
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
Total	1,0	1,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : RETKOOOP		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	171	166
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	144	163
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	1	0
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	157	97
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	6	6
Participants aux séances de formation (estimation)	50	50

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE 81 TARN

ACTIF	31-août-20			31-août-19	PASSIF	31-août-20	31-août-19
	Brut	Amort. & Dépréciat ^o	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds propres	45 156,95	45 203,11
Terrains					Résultat du siège départemental	4 778,89	(46,16)
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	296,00	296,00			Total	49 935,84	45 156,95
Autres immobilisations corporelles	4 489,51	4 383,92	105,59	219,07	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés	27 494,10	1 200,00
Prêts OCCE				325,00	Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	4 620,00		4 620,00	4 620,00	Provisions pour charges	3 507,38	3 053,53
Total	9 405,51	4 679,92	4 725,59	5 164,07	Total	31 001,48	4 253,53
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 599,02		1 599,02	1 474,10	Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	3,78		3,78	250,00	Fournisseurs		4 407,75
Comptes courants OCCE	7 496,23		7 496,23	22,94	Dettes fiscales et sociales	16 463,25	15 198,58
Autres créances	11 930,04		11 930,04	9 975,22	Comptes courants OCCE	70,89	2 168,82
Trésorerie	74 506,91		74 506,91	90 291,82	Autres dettes	2 820,00	48,00
Charges constatées d'avance	29,89		29,89	1 309,48	Produits constatés d'avance		37 254,00
Total	95 565,87		95 565,87	103 323,56	Total	19 354,14	59 077,15
TOTAL	104 971,38	4 679,92	100 291,46	108 487,63	TOTAL	100 291,46	108 487,63

COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE 81 TARN

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	31 107,51	29 548,64
Ventes de produits	685,80	1 668,00
Prestations de service et animations	5 271,95	5 710,95
Subventions d'exploitation	43 020,00	1 200,00
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	19 499,11	15 310,37
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	1 200,00	
Total	100 784,37	53 437,96
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	958,80	1 570,30
Variation des stocks de fournitures à céder	(124,92)	915,83
Achats de fournitures administratives	298,98	391,50
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	41 865,20	45 072,35
Aides financières		
Impôts et taxes	1 563,36	3 151,61
Salaires	11 032,61	9 132,59
Charges sociales	3 852,39	3 894,66
Autres charges	15 047,87	476,00
Dotations aux amortissements	113,48	366,44
Dotations aux provisions et dépréciations	453,85	419,62
Reports en fonds dédiés	27 494,10	
Total	102 555,72	65 390,90
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	(1 771,35)	(11 952,94)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	6 101,99	12 849,05
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	6 101,99	12 849,05
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	6 101,99	12 849,05
RESULTAT COURANT (I + II)	4 330,64	896,11
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	649,48	268,11
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	649,48	268,11
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	201,23	1 210,38
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	201,23	1 210,38
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	448,25	(942,27)
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	4 778,89	(46,16)
PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	7 700,00	7 700,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	7 700,00	7 700,00

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2020, qui dégage un excédent de 4 778,89 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 – PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'association départementale : il en constitue une composante au même titre que les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'association.

Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement n° 2019-06 du 5 décembre 2018 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés.

Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières.

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	296,00			296,00
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	4 162,81			4 162,81
Mobilier de bureau	326,70			326,70
Immobilisations en cours				
Total	4 785,51			4 785,51

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	296,00			296,00
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	3 943,74	113,48		4 057,22
Mobilier de bureau	20%	326,70			326,70
	Total	4 566,44	113,48		4 679,92

2. Immobilisations financières

Parts sociales BPO 4 620,00

3. Stocks

Stock de produits fédéraux pour cession 696,02
Stocks livrets Images et patrimoine 903,00
1 599,02

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés			
Usagers autres	3,78		3,78
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	3,78		3,78

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale 7 496,23

6. Autres créances

Etat subventions à recevoir 11 422,20
Natixis 48 chèques repas non utilisés 507,84
11 930,04

7. Trésorerie

Livret A BPO « mut » 80 800,55
Livret institutionnel BPO « mut » 73 364,78
BPO Diamant 2 « Mut » -150 000,00
CAT 95524323985 BPO 20 000 € 11/08/2028 20 000,00
CAT 75524323989 BPO 10 000 € 11/08/2028 10 000,00
CAT 15524323999 BPO 20 000 € 11/08/2028 20 000,00
BPO Siège 19 983,84
Cc trousse à projet 2,59
Intérêts courus à recevoir 355,15
74 506,91

8. Charges constatées d'avance

Grenke loyer photocopieur 29,89

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association. : 45 156,95 €

2. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	3 053,53	453,85		3 507,38
Provisions pour charges	3 053,53	453,85		3 507,38
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	3 053,53	453,85		3 507,38

Dotations / reprises d'exploitation	453,85
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	453,85

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet _____
Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés sur subventions et/ou dons

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Subvention FDVA du 02/09/19 au 20/12/19	1 200,00	910,69	1 200,00	910,69
Erasmus Lentajou		5 766,00		5 766,00
Projet Erasmus Nougaro		20 817,41		20 817,41
Total	1 200,00	27 494,10	1 200,00	27 494,10

Les frais de gestion sur subventions sont comptabilisés en produits en fonction de l'avancement des dépenses à justifier.

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant.

5. Fournisseurs

Fournisseurs, factures non parvenues CAC **2 820.00**

6. Dettes fiscales et sociales

Personnel rémunérations dues	80,60
Congés payés	712,23
Urssaf	311,32
Retraite complémentaire	187,76
Prévoyance	41,22
Charges sociales / congés à payer	147,36
Uniformation	182,96
Etat charges à payer	<u>14 799,80</u>
	16 463,25

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

UR OCCE Occitanie Ouest **70.89**

8. Autres dettes

Néant

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	16 459	16 789
Cotisation nationale par coopérateur	1,13 €	1,11 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,76 €	0,65 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	31 107,51	29 548,64
Cotisations versées à la Fédération	18 598,67	18 635,79
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	18 598,67	18 635,79

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères FDVA		1 200,00
Subventions conseil départemental		
Subventions communes		
Autres subventions Erasmus+	43 020,00	
Total	43 020,00	1 200,00
Dont versées aux coopératives	15 007,87	

3. Contributions financières

Aides de la Fédération OCCE :

- Emploi	11 161.94
- Location studio	2 400.00
- Indemnité sujétion spéciale	3 520.95
- CNEA	136.00
- CAC	<u>2 230.00</u>
	19 448.89

4. Produits exceptionnels

Chèque repas 2018, ristourne sur exercices antérieurs	7,14
	642,34
	649,48

5. Charges exceptionnelles

Sur exercice antérieur	201.23
------------------------	--------

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances de crédit-bail ou locations longue durée restant dues sont :

Photocopieur (redevances annuelles de : 298.92 €. Echéance du contrat : 09/2024)	1 195.68
--	-----------------

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Pas de mise à disposition de moyens humains ou techniques.

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 280 heures de travail valorisées à 7 700 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Banque BPO :

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque BPO (convention du 25/03/2003). Le compte «miroir», pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	169	166
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	699 028.15	547 889.03
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	6 101.99	12 849.05
Montant des impôts dus par l'AD	1 302.94	2 943.14
Montant des intérêts acquis nets après impôts	4 799.05	9 905.91
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%